

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 14 janvier 2020, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2020-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et ceux des séances extraordinaires du 12 décembre 2019 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 30 novembre 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à la réunion du 17 décembre 2019 de l'Association des Loisirs de Saint-David au cours de laquelle les administrateurs ont réservé un budget de 3500\$ à la coordonnatrice en loisir pour l'organisation de plusieurs activités et événements pour l'année 2020, notamment une spéciale Saint-Valentin en collaboration avec la bibliothèque municipale ainsi que le Rendez-vous cardio de la MRC de Pierre-De Saurel qui se tiendra à Saint-David le 16 février prochain sur le parvis de l'église avec l'éducatrice physique Céline Gariépy. Elle précise que cette activité remplace le Défi Patin des dernières années auquel la Municipalité de Saint-David ne pouvait participer en raison de la non-disponibilité du Centre récréatif pour la tenue de cette activité. L'Association des Loisirs a également convenu de présenter une demande au programme Emploi d'été Canada afin d'obtenir quatre employés pour la tenue du camp de jour estival 2020. Elle souligne que plusieurs clients du casse-croûte du Centre récréatif ont demandé d'avoir accès à un mode de paiement électronique et que l'Association a entrepris des démarches afin de connaître la procédure et le coût rattaché à ce service. Elle indique que le président de l'Association travaille à l'élaboration

d'une solution visant à régler la problématique d'infiltration d'eau à certains endroits de la toiture du Centre récréatif et à la possibilité d'obtenir une aide financière gouvernementale pour les travaux de réfection requis. Il est aussi chargé du dossier en lien avec l'amélioration de la publicité concernant le Relais-Motoneige du Centre récréatif via la personne responsable des communications. Elle termine son intervention en rappelant la tenue de la *Soirée Ailes de Poulet* le 17 janvier prochain ainsi que le Tournoi de hockey du 1<sup>er</sup> février et la *Fête hivernale* le 29 février 2020.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que les pompiers de Saint-David sont intervenus pour une alarme incendie au Centre récréatif, qui s'est avérée non fondée, ainsi que pour le sauvetage d'un blessé en collaboration avec des pompiers de la Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac. Il souligne que le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-David poursuit les démarches afin de remplacer les cylindres d'acier du service par des cylindres d'aluminium. Il termine son intervention en mentionnant les dons accordés par la Caisse Desjardins des Chênes à divers organismes de Saint-David.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne qu'elle travaille aux préparatifs des célébrations de la Fête Nationale notamment en ce qui concerne le repas de porc effiloché qui s'inscrit encore cette année à la programmation. Elle souligne poursuivre son travail en vue de libérer un espace de l'édifice municipal pour y entreposer temporairement les meubles et articles de l'immeuble du 33, rue Principale durant les travaux de réaménagement qui y seront effectués au cours des prochaines semaines. Elle termine en précisant que la prochaine réunion de ComUnité est prévue pour le 25 février 2020.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à la réunion du comité du Marché de Noël le 11 décembre 2019 ainsi qu'à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 17 décembre dernier et à celle du Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel tenue le 19 décembre 2019. Il souligne le fait que la Ville de Sorel-Tracy ne participe pas aux réunions et événements du comité régional culturel en 2020 et précise que cette nouvelle situation nécessite une révision du mode de fonctionnement du Comité culturel régional; une réflexion au sujet des fonctions de la coordonnatrice ainsi que la création d'un plan d'action pour un an s'imposent. Il précise que le projet Foudl'Art 2020 impliquera quatre artistes pour quatre classes. Il termine son intervention en soulignant sa présence à la rencontre préparatoire du 8 janvier dernier en lien avec les travaux de rénovation prévus à l'immeuble du 33, rue Principale.

Le conseiller Stéphane Mélançon souligne que le Service d'entraide de Saint-David est venu en aide à 49 personnes avec la récolte de la Guignolée 2019 et au don d'une entreprise qui souhaite demeurer dans l'anonymat. Il ajoute que les paniers remis cette année contenaient le livre de recettes publié par le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu afin d'aider les gens à cuisiner davantage. Il termine en précisant que le Service d'entraide a demandé des informations en lien avec le programme de distribution de berlingots de lait qui aurait été abandonné pour l'année scolaire 2019-2020.

M. le Maire mentionne avoir assisté à une réunion du Parc éolien Pierre-De Saurel le 19 décembre dernier au cours de laquelle les compensations financières annuelles ont été remises aux propriétaires d'emplacements occupés par des éoliennes ainsi qu'aux municipalités touchées par ce projet innovateur. Tel que convenu dans le cadre de l'entente conclue avec le Parc éolien Pierre-De Saurel, la municipalité de Saint-David a reçu un montant de 7 800 \$ pour l'année 2018. Il termine son intervention en mentionnant que l'année 2019 montre des chiffres records en vent ainsi qu'en production d'électricité par le Parc éolien Pierre-De Saurel.

2020-01-003

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 207 392,82 \$ et des comptes payés pour un montant de 116 047,05 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance de janvier 2020.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 591-2020  
(2020-01-004)

Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur le 5<sup>e</sup> Rang

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule hors route favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicule hors route Moto Club Drummond inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-David pour circuler sur le 5<sup>e</sup> Rang;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 12 décembre 2019, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût ont été mentionnés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le règlement portant le numéro 591-2020 des règlements de cette municipalité soit adopté :

#### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur le 5<sup>e</sup> Rang » et porte le numéro 591-2020 des règlements de la municipalité de Saint-David.

#### ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules hors route sera permise sur le territoire de la municipalité de Saint-David, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### ARTICLE 4 – VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### ARTICLE 5 – LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route est permise sur toute la longueur du 5<sup>e</sup> Rang.

#### ARTICLE 6 – RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière.

#### ARTICLE 7 – PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril de l'année suivante.

## ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers le 14 janvier 2020.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-01-005

### Migration vers Windows 10 et Office 2019 pour les postes informatiques

Considérant que Microsoft a annoncé la fin du support de Windows Server 2008, 2008 R2, et Windows 7 et que plusieurs ordinateurs de la municipalité utilisent Windows 7, incluant ceux utilisés pour la bibliothèque Laure-Desrosiers;

Considérant que ces ordinateurs doivent migrer vers la version 10 de Windows ainsi que vers Office 2019;

Considérant que cette migration nécessite l'ajout de mémoire sur certains ordinateurs et le remplacement de l'ordinateur mis à la disposition du public à la bibliothèque;

Considérant que l'évaluation des coûts préparée par la coordonnatrice aux technologies de l'information de la MRC de Pierre-De Saurel a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant que la solution Office 365 semble la meilleure option afin de permettre l'utilisation d'un logiciel constamment mis à jour;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise les frais liés à la migration vers la version 10 de Windows et à l'ajout de mémoire sur certains ordinateurs de la municipalité incluant le poste de travail utilisé par les bénévoles de la bibliothèque, les frais mensuels s'établissant à 16 \$ par utilisateurs en lien avec une licence Office 365 lorsque requis sur les postes de travail ainsi que ceux rattachés au travail de la coordonnatrice aux technologies de l'information de la MRC en lien avec les changements requis aux ordinateurs de la municipalité et à l'achat d'un ordinateur usagé pour le poste de travail mis à la disposition du public à la bibliothèque Laure-Desrosiers.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-006

### Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour AccèsCité

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au coût de

7 945 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.  
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-007

Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil renouvelle l'abonnement au service de diffusion GOnet par Groupe de géomatique Azimut inc., pour une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au coût de 2 052 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-008

Adhésion 2020 à Québec Municipal

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 171,67 \$ plus taxes pour défrayer le coût de l'adhésion 2020 de la municipalité à Québec Municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-009

Adhésion 2020 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 923,43 \$ taxes incluses pour défrayer le coût de la cotisation 2020, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-010

Adhésion 2020 à la Société historique Pierre-de-Saurel

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 100 \$ pour défrayer le coût de l'adhésion 2020 de la municipalité à la Société historique Pierre-de-Saurel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-011

Renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 50 \$ pour défrayer le coût de l'adhésion 2020 de la municipalité à OBV Yamaska et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-012

Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

Considérant que la Municipalité de Saint-David adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;

Considérant que l'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la Municipalité de Saint-David adhère;

Considérant que pour la Municipalité de Saint-David, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir;

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Considérant que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

Considérant que la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

Considérant que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Considérant que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

Considérant que la Municipalité de Saint-David représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Saint-David se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes de l'Association de Hockey Mineur des Villages rattachées au rendez-vous des Champions du 21 mars 2020.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas verser de contribution financière pour le rendez-vous des Champions qui se tiendra au Centre récréatif de Saint-David mais confirme la présence du maire ou du maire suppléant à l'évènement.

2020-01-013

Adhésion 2020 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant de 310,43 \$ incluant les taxes pour défrayer le coût de notre adhésion 2020 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-014

Renouvellement du contrat de soutien annuel pour le logiciel Première Ligne

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de soutien annuel 2020 pour le logiciel Première Ligne au coût de 970 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-726.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-015

Location de téléavertisseurs pour le Service de sécurité incendie

Considérant que le Service de sécurité incendie désire se doter de téléavertisseurs afin d'être en mesure de rejoindre adéquatement certains pompiers volontaires qui ne possèdent pas de téléphone cellulaire;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés à la location mensuelle de cinq téléavertisseurs pour le Service de sécurité incendie, au coût unitaire mensuel de 9,95 \$, auprès du Groupe CLR et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-331.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-016

Résolution relative aux travaux 2020 effectués dans l'emprise des routes entretenues par le MTQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT également, que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
2. Que le conseil de la Municipalité de Saint-David demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille (10 000 \$) dollars et que



3. la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.
4. Que François Marginean, inspecteur municipal soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-017

Approbation du budget 2019 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel (ensemble immobilier 2775)

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2019* pour l'OMH de Pierre-De Saurel émis le 5 décembre 2018 prévoyait un déficit de 9 339 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2019 révisé* pour l'OMH de Pierre-De Saurel émis le 9 décembre 2019 prévoit un déficit de 26 552 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que l'augmentation du déficit a principalement été causé par les frais de sinistre en lien avec des dommages causés à la toiture de l'immeuble du 5, rue Théroux;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% du déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OMH de Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve le budget 2019 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775, autorise le versement d'un montant de 1721 \$ représentant 10% du déficit prévu révisé et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-018

Adhésion 2020 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 436,91\$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2020 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-019

Inscription de la coordonnatrice en loisir à la Journée des camps de jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 95 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir à la Journée des camps de jour qui se tiendra à Sorel-Tracy le 6 février 2020 et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales

parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-01-020

Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

Considérant que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

Considérant que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

Considérant que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que la Municipalité de Saint-David adhère, par le biais de la présente résolution, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêts les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue.

2020-01-021 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS  
POUR DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2019**

Je soussignée certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2020 sont projetées.

Délivré à Saint-David, ce 14 janvier 2020.

Sylvie Letendre, directrice générale et secrétaire-trésorière.